



MAIRIE DE PLOUFRAGAN

Monsieur Gérard BRESET

Enquêteur Public

22440 PLOUFRAGAN

Association de la Zone Industrielle des Châtelets
BP 09 22440 PLOUGRAGAN – 06 08 37 02 65

Ploufragan, le 4 Juillet 2022

Objet: Projet de centrale Biométhane à Ploufragan

Monsieur L'inspecteur Public, dans la cadre de la procédure ICPE relative au projet d'implantation d'un méthaniseur dans la zone industrielle des Châtelets à Ploufragan, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-après nos remarques et réserves concernant ce projet.

A titre liminaire, nous vous informons que l'Association de la Zone Industrielle des Châtelets (AZIC) regroupe les acteurs économiques (employeurs, artisans, etc.) opérant dans la zone des châtelets.

A la lecture de l'étude concernant les risques de cette installation, nous constatons que cette dernière se concentre quasi uniquement sur les risques inhérents pour les riverains et élude l'analyse des risques pesant sur les autres activités économiques de la zone des Châtelets notamment pour les nombreux salariés de nos entreprises. Cela est d'ailleurs souligné dans le rapport de Mission régionale d'Autorité Environnementale de Bretagne

En qualité d'employeurs, nous sommes tenus d'assurer la sécurité de nos employés lors de l'exercice de leur activité professionnelle. A ce titre, nous devons garantir un espace de travail sain pour nos salariés. Or, le rapport des risques produit par Engie Biogaz, n'apporte pas de données suffisantes sur les risques occasionnés par l'exploitation de ce méthaniseur dont l'implantation est prévue à proximité immédiate (moins de 200 mètres) de plusieurs entreprises (Logidis, Parc Genesis).

En effet, le rapport présenté n'analyse pas les risques inhérents aux rejets de gaz par la centrale. En effet, il est avéré que cette centrale rejettera (même après épuration) dans l'atmosphère ambiant des gaz nocifs dans des quantités non-communicées :

- Ammoniac NH₃ émanant des espaces de stockage à l'air libre des intrants et des digestats
- Sulfure d'hydrogène H₂S
- CO₂ (40% du gaz produit par le processus de méthanisation)
- Divers composés organiques volatils nocifs : terpènes, cétones, toluène, siloxanes ... (Cf. *Étude Gomez et al. 2016, O Connor et al. 2022*).

Le rapport des risques publié par Synergis Environnement confirme ces rejets de gaz sans en préciser les conséquences en cas d'exposition à ses gaz pour des salariés travaillant à proximité du site 35H/semaine.

Par ailleurs, en page 37 du même rapport il est indiqué « *Ainsi, le digestat stocké sera peu émetteur d'odeur. Les odeurs résiduelles d'ammoniac seront faibles et n'induiront de nuisances compte tenu de l'éloignement des riverains* »

Pour rappel, la distance avec les entreprises les plus proches sera de moins de 100 mètres ! L'exploitant reconnaît implicitement que la centrale implique une exposition au NH₃ pour les personnes se trouvant à proximité.

Enfin, Engie biogaz s'est récemment illustré défavorablement pour la maintenance de ces centrales. La centrale exploitée par Engie Bioz à Châteaulin a notamment privée 150 000 habitants d'eau potable en août 2020, les services de l'état semble avoir pointé du doigt dans un rapport confidentiel les nombreux manquements d'Engie Biogaz dans la sûreté de ces installations (France 2).

Aussi, la survenance d'une explosion comme celle survenue sur le méthaniseur Geotexia n'est pas non plus à écarter. Cette dernière mettrait en péril la sécurité de nos salariés et la permanence des activités économiques à proximité.

La zone des Châtelets a retrouvé depuis 5 ans, une nouvelle dynamique avec notamment la réhabilitation du site ex-Chaffoteaux et l'implantation de nombreuses entreprises à proximité immédiate du site choisi pour l'implantation de la centrale.

Pour ces raisons, nous ne souhaitons pas que cette centrale nuise à notre activité professionnelle, ni à la santé de nos salariés.

Compte tenu des éléments exposés ci-dessus, nous émettons un avis défavorable à l'implantation de cette centrale dans la zone des châtelets.

Jean-Charles COSSON

Président de l'AZIC